

# MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

## AVIS DE CONCOURS INTERNE AU TITRE DE L'ANNEE 2013

à afficher et à diffuser

### SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF(VE)

Catégorie B

**Postes à pourvoir** : 16 postes dont 2 emplois réservés.

**Conditions de candidature** : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions ( 13 février 2014), comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année (à savoir l'année 2013) au titre de laquelle est organisé le concours.

#### **Inscriptions :**

##### **En résumé**

**Inscription par internet** : du 23 janvier 2014, 12 heures, heure de Paris, au 13 février 2014, 17 heures, heure de Paris.

**Date de demande/retrait d'un dossier d'inscription papier** : du 23 janvier 2014 au 13 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par envoi en recommandé simple.

**Retour des dossiers papier d'inscription** : le 20 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

**Retour de toutes les pièces justificatives et du chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public** : le 21 mars 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

**Retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle dûment complété, en trois exemplaires** : le 3 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

##### **En détail**

Les candidats devront s'inscrire de préférence par internet du 23 janvier 2014 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 13 février 2014, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : <http://concours.culture.gouv.fr>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle (annexe). Les demandes de dossier d'inscription papier et les dossiers d'inscription dûment complétés devront être envoyés obligatoirement par voie postale au :

Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Concours interne de secrétaire administratif(ve) - 7, rue Ernest Renan - 94 749 ARCUEIL Cedex :

- au plus tard le 13 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple, pour la demande du dossier d'inscription papier ;
- au plus tard le 20 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour du dossier d'inscription complété ;
- au plus tard le 21 mars 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour des pièces justificatives.

Aucune demande de dossier d'inscription, aucun dossier, aucune pièce justificative postés hors délai ne seront pris en compte. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire afin d'être en mesure d'envoyer l'ensemble des documents indispensables.

**De plus, le candidat doit également adresser au SIEC, à l'adresse indiquée ci-dessus :**

**- au plus tard le 3 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé) le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle rempli en trois exemplaires.**

#### **A NOTER :**

Les personnes possédant la **reconnaissance de travailleur handicapé** et qui auraient besoin d'un aménagement d'épreuves devront fournir une photocopie de leur attestation délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH ex COTOREP) en cours de validité ainsi qu'un certificat médical de moins de 3 mois, établi spécifiquement pour ce concours. Ce certificat, établi par un médecin agréé, doit préciser le besoin et être adressé sous pli confidentiel au plus tard le 21 mars 2014.

La liste des médecins agréés du département de résidence personnelle ou administrative du candidat peut être obtenue auprès des bureaux de gestion de carrière du ministère de la culture et de la communication, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la préfecture du lieu de résidence personnelle ou administrative. Les frais de consultation des agents du ministère pourront être pris en charge par ce dernier sur présentation d'un justificatif (et sous réserve de leur participation à l'audition).

Après l'inscription sur le site du SIEC, celui-ci adressera aux personnes s'étant déclarées travailleur handicapé un document intitulé « Certificat médical pour une demande d'aménagement d'épreuves » qui devra lui être retourné le 21 mars 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Un autre document intitulé « Fiche d'honoraires » devra être retourné par le médecin agréé au bureau de l'action sociale du ministère de la culture et de la communication.

#### **Liste des pièces justificatives à fournir :**

- une photocopie de l'arrêté de nomination ou du contrat faisant apparaître la qualité de fonctionnaire ou d'agent public de l'Etat, des collectivités territoriales et des fonctions publique qui en dépendent, ou militaires ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ;

- une fiche d'état des services justifiant la condition d'ancienneté d'au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- un chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public en indiquant nom, prénom et numéro d'inscription au dos.

**Date et lieu de l'épreuve écrite d'admissibilité** : le 24 juin 2014 en région parisienne.

La date de l'épreuve orale d'admission sera communiquée aux candidats admissibles ultérieurement.

**Renseignements : MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Département du recrutement, de la mobilité et de la formation

Pôle recrutement et parcours professionnels

182, rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01

<http://concours.culture.gouv.fr>

Gestionnaire : Sophie DEVLAMYNCK

Téléphone : 01 40 15 87 85

Courriel : [sophie.devlamynck@culture.gouv.fr](mailto:sophie.devlamynck@culture.gouv.fr)

**MAISON DES EXAMENS D'ILE-DE-FRANCE - SIEC**

7 rue Ernest Renan

94749 ARCUEIL Cedex

Standard : 01 49 12 23 00

<http://www.siec.education.fr>

# ANNEXE

## DEMANDE DE DOSSIER PAPIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF(VE) DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Session 2013

Eléments à faire parvenir au service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Concours interne de secrétaire administratif(ve) - 7, rue Ernest Renan - 94 749 ARCUEIL Cedex, au plus tard le 13 février 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande. La demande de dossier d'inscription doit être adressée par voie postale au ministère.

IDENTIFICATION	ADRESSE A LAQUELLE SERONT EXPEDIEES TOUTES LES CORRESPONDANCES
M., Mme <sup>1</sup> :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal :  Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville :  Pays :
	Téléphone fixe :
	Téléphone portable :
	Adresse électronique :

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.